

Photo 1 sur 2



Paul Barril, le 16 février 2005



#### Plus d'articles

[L'ex-gendarme Paul Barril obtient sa remise en liberté](#)

Le Monde - Il y a 5 heures

[L'ex-capitaine Paul Barril libéré sur caution jeudi](#)

nouvelobs.com - Il y a 6 heures

[Cercle Concorde: une remise en liberté](#)

Le Figaro - Il y a 9 heures

[Tous les articles »](#)

## Cercle Concorde: l'ex-gendarme Paul Barril remis en liberté jeudi

Il y a 5 heures

MARSEILLE (AFP) — L'ex-gendarme Paul Barril, écroué depuis le 24 décembre à Marseille dans l'affaire du cercle de jeux parisien Concorde, sera remis en liberté jeudi matin, après le versement d'une caution de 10.000 euros, a-t-on appris mercredi soir auprès de son avocate, Me Sophie Jonquet.

L'ancien numéro deux du Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN), reconverti dans la sécurité privée, avait été mis en examen à cette date pour association de malfaiteurs "en vue de la commission d'extorsion en bande organisée, en vue de la commission d'assassinats et en vue de la commission de corruption", sur la base d'écoutes téléphoniques.

Mercredi après-midi, un autre détenu dans ce dossier, Olivier Bazin, 39 ans, avait été remis en liberté contre une caution de 30.000 euros.

Le cercle Concorde, rouvert fin 2006 à l'initiative du banquier suisse François Rouge, également écroué dans ce dossier, et de l'homme d'affaires Paul Lantieri, en fuite, aurait selon les enquêteurs, servi de couverture à un vaste réseau de recyclage d'argent sale et vu rapidement s'affronter des clans mafieux voulant en prendre le contrôle.

"Je suis satisfaite de voir que la vérité reprend le dessus. L'absence d'implication frauduleuse de M. Barril est en train d'émerger", a déclaré Me Jonquet à l'AFP, à l'annonce de sa libération.

Selon elle, Paul Barril, 61 ans, a reconnu, lors d'une confrontation le 17 janvier, avoir rencontré François Rouge, en quête de conseils pour préserver ses intérêts dans le cercle, et lui avoir ensuite présenté Olivier Bazin. Mais son implication dans l'affaire s'arrête là, avait-elle affirmé.

La chambre de l'instruction de la cour d'appel d'Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône) avait rejeté, le 2 janvier, une première demande de mise en liberté de Paul Barril.

Plus d'une dizaine de personnes ont été écrouées dans l'affaire du Concorde, dont Roland Cassone, 63 ans, considéré comme un des grands parrains du sud de la France.